



Dessignons

un avenir

qui a du sens

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PROJET DE PLAN GLOBAL DE DEPLACEMENTS

Publié le 20/09/2019

(Conformément à l'ordonnance n°2016-1060 du 03 août 2016)

du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2019 (inclus)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.1213-3-4 du Code des Transports, permettant aux Syndicats porteurs de SCoT d'élaborer des « Plans de Mobilité Rurale »,
Vu l'article L.120-1 du Code de l'Environnement définissant les modalités de participation du public,
Vu la délibération n°26-2017 en date du 20 juillet 2017, relative à la prescription d'élaboration d'un Plan Global de Déplacements (PGD) Vallée de l'Ariège et fixation des modalités de concertation,

Le Syndicat de SCoT de la Vallée de l'Ariège a élaboré un **Plan Global de Déplacements aussi appelé Plan Déplacements**. Ce document-cadre est une *feuille de route en matière de stratégies mobilités, placée au cœur de notre société devant guider demain, des actions partagées entre Collectivités, intercommunalités et citoyens*.

Ce nouvel outil de planification de la mobilité est applicable à l'échelle des 3 intercommunalités membres (Agglomération Pays Foix-Varilhes, Communauté des communes Pays Portes d'Ariège Pyrénées et Pays Tarasconnais), en définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus. Au-delà de la planification, le PGD est aussi un outil de programmation, car il hiérarchise et prévoit le financement des actions qu'il conviendrait de mettre en place.

Une consultation citoyenne est lancée sur l'ensemble du territoire **du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre (inclus)**, afin de présenter le projet de PGD et recueillir les avis des habitants et acteurs intéressés. Les observations et contributions pourront être envoyées pendant toute la durée de la mise à disposition du public via la **plateforme dématérialisée** suivante :

<https://www.registredemat.fr/pgd-vallee-ariege>

Des **registres** en format papier seront aussi mis à disposition auprès de chacune des trois intercommunalités constitutives du syndicat de SCoT :

- **Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées :**
 - o 5 rue de la Maternité à Pamiers
 - o 12 rue Sarrut à Saverdun
- **Communauté d'agglomération Pays-Foix-Varilhes :**
 - o Siège principal, 1A avenue du Général de Gaulle à Foix
 - o Pôle Technique, Parc technologique Delta Sud, 78 rue Marie Curie à Verniolle
- **Communauté de communes Pays de Tarascon :**
 - o 19 avenue Sabart à Tarascon-sur-Ariège.

Le dossier soumis à la consultation comprend les documents suivants :
Diagnostic stratégique – Programme d'Actions – Livret de Concertation - Recueil des Avis des Personnes Publiques Associées.

Plus d'informations sur le site www.scot-vallee-ariege.fr ou au 05.61.60.42.91